

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE LA RÉUNION

**Mercredi 28 juin 2023**

**-CREPS de Saint Denis-**

**Associations présentes ou représentées** : Club Canne en Fleur (413067), Sinzil à vélo (415131), Tchouk'Leu (413069), Amicale USEP-UFOLEP du 12<sup>ème</sup> km, Run Activ' Sport Tampon (422005), L'Amicale Sarda Garriga (414068)

**Membres du comité directeur présents** : Marie Hélène AHO (membre), Alain DESCORSIER (membre), Gilles ELMA (Président), Geneviève GRIMAUD (Secrétaire), Thierry GRIMAUD (membre), Patrick SELLIER (membre)

**Membres du comité directeur excusés** : Jérôme ANNY (Trésorier), Richelin CLOPON (Vice-président)

**Invité présent** : Jean Pierre GRANET (Commissaire aux comptes)

---

À 11h10, Gilles ELMA, président du comité départemental UFOLEP, ouvre les travaux de cette assemblée générale financière et rappelle le contexte du report des bilans financiers, en décalage de notre assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2023 à Le Tampon.

L'ordre du jour est adopté :

- La présentation du compte de résultats et du bilan 2022
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Vote des rapports financiers
- Présentation du budget 2023 et vote

### **I- Présentation des comptes de résultat et bilan 2022**

M. Jérôme ANNY, le trésorier, étant absent, M. Gilles ELMA, le président, présente les comptes de l'UFOLEP.

L'exercice 2022 fait état d'un résultat excédentaire de 7 694,01 € quand l'exercice 2021 présentait un résultat de 49 472,00 €.

Le total des produits pour 2022 est de 398 418,00 € et se ventile de la manière suivante :

Produits d'exploitation 398 348,00 € contre 501 945,00 € en 2021 Ils se répartissent comme suit :

- Cotisations de : 14 409,00 €
- Vente de prestations de : 197 014,00 €
- Subventions pour un montant de : 124 397,00 €
- Reprise sur provisions et transferts de charges : 9 389,00 €
- Autres produits divers de gestions : 39 077,00 €
- Reprise des fonds dédiés : 14 064,00 €

Produits Financiers : 65,00 €

Produits Exceptionnels : 5,00 €

Le total des charges pour 2022 est de 390 724,00 € et se ventile de la manière suivante :

Charges d'exploitation 390 724 € contre 477 510,00 € en 2021. Elles se répartissent comme suit :

- Achats : 14 853,00 €
- Variation de stock : 00 €
- Autres achats et charges externes : 160 223,00 €
- Report en fond dédié : 2 000,00 €
- Impôts taxes et versements assimilés : 3 617,00 €
- Frais du personnel 205 661,00 € dont :
  - o Salaires et traitements : 192 374,00 €
  - o Charges sociales : 13 287,00 €
- Dotation aux amortissements des immobilisations : 2 818,00 €
- Dotation provision : 00 €
- Autres charges : 1 552,00 €

Les créances (NET) s'élèvent à 139 988,00 € contre 165 317,00 € en 2021.

Nous disposons d'une trésorerie d'un montant de 82 581,00 €

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 61 304,00 €, les dettes fiscales et sociales à 20 078,00 €, et autres dettes : 2 138,00 €

## **RESOLUTION**

Le bureau directeur, réuni le 16 juin 2023, propose que ce résultat excédentaire soit affecté au compte 1012 intitulé «Fonds associatifs».

## **CONCLUSION**

Au travers de ce rapport financier nous nous sommes efforcés de vous donner une vue d'ensemble de l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé et de vous apporter les explications utiles à sa compréhension.

## **II- Intervention de M. Jean-Pierre Granet (commissaire aux comptes)**

Celui-ci explique qu'avec le changement de comptable et également du logiciel, il a été nécessaire d'effectuer un travail plus approfondi, ce qui explique le report de la présentation des comptes UFOLEP à cette date.

L'exercice 2022 a été marqué par une diminution de l'activité de formation professionnelle (refonte du CQP ALS) ; ce qui explique la baisse du résultat comptable.

Le commissaire aux comptes confirme que les comptes du comité départemental UFOLEP Réunion sont sincères et conformes.

## **III- Vote des rapports financiers**

Les rapports financiers sont présentés au vote de l'assemblée générale. Aucune abstention, ni vote contre, les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **IV- Budget 2023 et vote**

La proposition de budget est présentée à l'équilibre pour un montant de 421 250,00 €. Des informations complémentaires sont fournies par le président sur les raisons de l'augmentation de ce budget.

Le budget 2023 de l'UFOLEP Réunion est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé à l'assemblée qu'au vu des montants de subventions obtenues chaque année, la complexité des comptes à tenir (en lien avec l'activité de formation professionnelle, notamment), le comité directeur prospecte pour une contractualisation avec un expert-comptable afin d'accompagner notre comptable dans la tenue des comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président du comité UFOLEP Réunion clôt cette assemblée générale financière à 11h45.

**Gilles ELMA**



**Président**

**Emmanuelle COCHARD**



**Déléguée départementale**